

J'ajouterai simplement que, d'après moi, tous les députés ayant assisté aux séances de ce comité, en qualité de membres ou autrement, ont eu amplement l'occasion de se faire entendre.

[Français]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je vois qu'il y en a plusieurs qui s'accordent pour dire que j'ai refusé de comparaître, mais je dirai que c'est «archifaux», parce que lorsque la liste était complète et que j'ai dit que j'étais intéressé à comparaître, on a remis mon nom sur la liste en me disant qu'on m'avertirait quand le temps serait venu. Cependant, personne ne me l'a dit. Je n'ai pas insisté non plus pour comparaître, car je m'attendais toujours d'être demandé, d'une minute à l'autre. Mais je n'ai jamais été demandé, et c'est la raison pour laquelle je dis qu'on n'a pas voulu étudier mon mémoire.

J'avais insisté pour qu'on remette mon nom sur la liste afin de comparaître, mais on m'a dit que je serais entendu quand on aurait du «loose» et quand le moment deviendrait opportun. Mais le moment opportun ne s'est jamais présenté. Aussi, je n'ai jamais renoncé à comparaître, et je puis faire serment à cet effet ici. Jamais n'ai-je dit que je ne voulais pas comparaître! Je ne l'ai jamais dit! Pour la gouverne de ceux qui disent le contraire, j'affirme que c'est «archifaux». Je n'ai jamais raconté de mensonge et je ne suis pas ici pour en raconter. Alors, monsieur le président, on va changer de sujet, étant donné que c'est passé et que c'est oublié.

Seulement, il y a une chose que j'ai demandée au président du comité et qui m'a été accordée volontiers. J'ai dit que je voulais, au moins, que mon mémoire paraisse dans les fascicules; il figure dans le dernier, soit le fascicule 53. Ainsi, il a déjà été mis en circulation et à la disposition des membres du comité, dès le début de l'étude de la loi sur la Banque du Canada. Je remercie donc le président d'avoir bien voulu faire paraître mon mémoire dans le fascicule, et je suis satisfait, de ce côté-là.

Je dirais, monsieur le président, que j'ai ressenti de la gêne et de l'inquiétude à me trouver seul, assez souvent, à défendre mon point de vue. Ces documents sont maintenant devant le public. On peut les lire, on peut les étudier, et n'importe qui peut les juger, les apprécier ou les rejeter. Mais ils sont là devant tout le peuple et personne n'a le droit de les ignorer, quand il s'agit de légiférer, quand il s'agit de la révision de la loi sur la Banque du Canada, de la révision de la loi sur les banques à charte du Canada, bref, quand il s'agit des compagnies de finance du Canada, des caisses populaires ou de toutes les autres institutions parabancaires.

[L'hon. M. Monteith.]

• (6.00 p.m.)

Monsieur le président, en cette circonstance remplissant mon mandat officiel devant mes électeurs et tous les citoyens du Canada, j'étais conscient d'accomplir tout normalement ma fonction de député, et je crois encore, en cette enceinte, faire mon possible. C'est la raison pour laquelle je suis ici, parce que je représente la population.

A plusieurs reprises, j'ai même dit à un des membres du comité, et même au président, que je représentais encore plus les citoyens du Canada, ceux de ma province et de ma circonscription que ceux de la haute finance. Je représente aussi la haute finance, mais j'ai été élu et délégué par le peuple du Canada, par un peuple qui a des besoins, par un peuple qui veut des améliorations, par un peuple qui veut vivre et qui a droit de vivre.

J'ai défendu ceux qui m'ont élu, tout en respectant et en ne saccageant pas quoi que ce soit, en ne voulant pas abaisser quoi que ce soit, parce que je suis respectueux des lois, des règlements et que je ne voudrais les enfreindre pour rien au monde. Alors, je veux être respectueux de tout ce qui existe, tout en étant aussi humain que possible; je veux respecter tout ce qui est bien fait et je veux garder tout ce qui est bien fait.

Je veux aussi féliciter tous ceux qui ont fait leur travail. Ils méritent des félicitations et nous nous devons de leur dire et de les leur offrir, parce que ceux qui sont passés avant nous ont fait de bonnes choses et n'ont pas tellement fait de mauvaises choses. Il y a beaucoup de bonnes choses qui ont été faites, et la preuve, c'est que l'économie a fini par «marcher», à la grandeur du Canada.

Là, il s'agit de corriger la situation. Qu'on continue à laisser «marcher» l'économie, mais qu'on essaie, par exemple, à réduire les dettes publiques, à soulager le peuple, et non pas seulement à le taxer et à l'endetter à outrance, bref, qu'on ne laisse pas monter les dettes publiques ou les gens seront tous menacés de banqueroute. Présentement, le gouvernement fédéral les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires et les particuliers sont sur le bord de la banqueroute, comme des chenilles qu'on écrase sous nos pieds. Jamais on a vu tant de banqueroutes dans la province de Québec, en vertu du système actuel, et je crois que la situation doit être la même dans les autres provinces.

Et l'on viendra dire qu'il n'y a rien à améliorer, on viendra dire qu'il faut rire de ceux qui parlent, de ceux qui veulent apporter des améliorations, de ceux qui veulent réformer l'économie de quelque manière pour enrayer ce flot de banqueroutes, pour arrêter cette montée en flèche des dettes, des taxes et des impôts, hausse qui menace d'écraser les citoyens et de les pousser à se révolter.